



FINANCEMENT DU **TUTORAT** EVOLUTIO

Vous venez d'engager une personne de moins de trente ans ? Une personne réintègre l'organisation après un arrêt de travail pour raisons médicales ?

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT POUR LES ACCOMPAGNER VIA LE TUTORAT.

Secteurs concernés :

CP 332 : Milieux d'Accueil d'Enfants et Aide Sociale et Soins de Santé / ABBET COCOF et COCOM

Qu'est-ce que le tutorat ?

Le tutorat est un accompagnement formatif mis en oeuvre par un travailleur expérimenté, personne tutrice, au bénéfice d'un travailleur, personne tutorée. Il tend à soutenir, selon les secteurs concernés, l'insertion dans l'emploi, la formation de la personne tutorée, la transition vers l'emploi durable ainsi que la réintégration dans l'emploi.

Quelles sont les activités liées au tutorat ?

Observation du travail de la personne tutorée, explications (concernant les tâches et l'institution, liens entre contenus de formation et du travail), collaboration dans les tâches, entretiens (debriefing, évaluation...), contacts avec les partenaires (organisme de formation, d'accompagnement, de recherche d'emploi).

INTÉGRATION

- › Accueillir et informer le jeune, expliquer sa fonction et ses missions et veiller à son intégration dans l'institution
- › Accompagner le jeune dans le travail au quotidien et la prise de fonction

ÉVOLUTION

- › Repérer les éventuelles difficultés et proposer des pistes de solution
- › Etablir et mettre en oeuvre un plan d'évolution et de formation pour et avec le jeune
- › Accompagner le jeune dans le choix et la recherche de formations
- › Suivre le jeune en formation : contacts avec le centre de formation

TRANSITION

- › Évaluer les acquis du jeune
- › Accompagner le jeune dans sa recherche d'un autre emploi (le cas échéant)

REINTEGRATION

- › Etablir le bilan des acquis et des souhaits d'évolution
- › Analyser les contextes de vie
- › Définir un projet de reprise d'activités
- › Accompagner dans les démarches liées à la reprise

Objectifs du tutorat

Profil des personnes tutorées

Personnes âgées de moins de 30 ans au moment de l'introduction de la demande et ayant un contrat répondant à l'un des critères d'ancienneté et de contrat en CP 332.

Personnes en arrêt de travail pour des raisons médicales (autres que celles liées à la maternité) depuis au moins 3 mois et en réintégration sur le lieu de travail pour les secteurs ABBET COCOF et COCOM et en CP 332.

Profil de la personne tutrice

La personne tutrice est un travailleur expérimenté dont le suivi de formations au tutorat lui a permis d'acquérir et de développer les compétences utiles à l'accompagnement des personnes tutorées.

Des ateliers et formations sont disponibles sur www.tutorats.org.

Principes de financement

Le tutorat est financé de différentes manières selon les situations des personnes tutorées, les secteurs et les modalités de mise en oeuvre du tutorat:

- › de 6 à 24 mois
- › de 100 à 200 euros par mois

Modalités de mise en oeuvre du tutorat

CP 332 MAE : embauche complémentaire

CP 332 ASSS et secteurs ABBET COCOF et COCOM : prime sans embauche ou embauche complémentaire.

Le financement prend cours à partir du mois qui suit l'introduction de l'acte de candidature (moyennant l'introduction d'un dossier complet au plus tard le 15 du mois qui précède).

INFORMATIONS ET CONTACT

- › Équipe EVOLUTIO APEF | Square Saintelette, 13-15 – 1000 Bruxelles
- › Mail : evolutio@apefasbl.org | Tél : 02/229 20 34
- › www.evolutio-apef.be

Plus d'infos:

- › sur les modalités de participation et documents téléchargeables: www.evolutio-apef.be
- › sur la mise en place du tutorat dans votre institution: www.tutorats.org



Editeurs responsables : André Jadoul et Jonathan Chevalier

EVOLUTIO

Un accompagnement destiné
aux **jeunes travailleur·euse·s**
aux **personnes en réintégration**

Le **conseil** Evolutio et le **tutorat** Evolutio



Édition janvier 2022





LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



Le conseil Evolutio est un accompagnement individuel via un organisme externe favorisant l'intégration, la réintégration, l'évolution et la transition professionnelle. Il se met en place à l'initiative du travailleur et s'adapte de manière souple à ses besoins, tant en ce qui concerne les sujets abordés, que le lieu et le rythme des activités de conseil. Ce dispositif est gratuit pour la personne accompagnée.

Pourquoi réaliser un conseil Evolutio ?



Faciliter l'intégration dans l'emploi

- › apporter un éclairage extérieur par rapport aux **questions** que pose un **nouveau/premier emploi**
- › appuyer les démarches visant à mieux connaître/**comprendre les exigences et les opportunités** de cet emploi
- › soutenir l'élaboration d'un **projet d'évolution** dans cet emploi (dont un plan de formation)

Préparer la transition vers un autre emploi

- › établir le **bilan de l'emploi en cours** (compétences acquises, satisfactions/insatisfactions...)
- › déterminer des **priorités** d'évolution (métier – secteur) et les **étapes** (validation de compétences, formation, recherche d'emploi...) afin d'établir un plan d'actions
- › **faciliter la concrétisation** du plan d'actions

Préparer la réintégration dans l'emploi

- › définir un **projet de reprise** d'activités professionnelles en prenant en compte l'état de **santé**, les contextes de **travail** et de **formation**, le cadre législatif
- › accompagner dans les **démarches** auprès de **l'employeur** (et le cas échéant auprès d'autres parties prenantes : e.a. le conseiller en prévention-médecin du travail)

Déroulement type d'un conseil Evolutio

1. Mise en route

Suite à l'acceptation de votre demande, les possibilités et les limites qu'offre le Conseil en évolution professionnelle vous sont précisées, lors d'un premier contact.

Vous expliquez au conseiller vos attentes.

Avec le conseiller, vous établissez les sujets à aborder en priorité ainsi que le calendrier.

2. Accompagnement

Selon le rythme décidé de commun accord, vous avez des **entretiens** avec votre conseiller.

Vous précisez les possibilités d'évolution professionnelle sur base d'informations objectives (réglementation du secteur, accès à la formation, marché de l'emploi...).

3. Conclusion

Une dernière rencontre vous permet de **prendre du recul** par rapport au chemin parcouru. Avec le conseiller, vous précisez le **plan d'évolution** envisagé et les étapes prévues. Le conseiller vous remet un document de synthèse qui résume le cheminement parcouru.

Modalités



Le conseil Evolutio peut ainsi se dérouler **à distance** (téléphone, mail...) ou **en direct dans les locaux de l'opérateur, de l'employeur** (avec l'accord de ce dernier).

Avec l'accord du travailleur et du conseiller, une **concertation avec un tiers** (supérieur hiérarchique, tuteur, référent-formation...) **peut être organisée** durant le conseil Evolutio.



Conditions d'accès

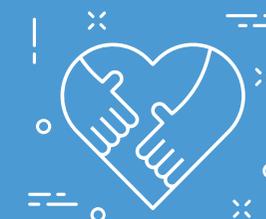
Être sous contrat avec une institution relevant :

- de la CP 332 et être âgé de moins de 30 ans au moment de l'introduction de la demande et ayant un contrat répondant à l'un des critères d'ancienneté et de contrat/situation professionnelle
- des secteurs ABBET COCOF ou COCOM et être en arrêt de travail pour raisons médicales autres que celles liées à la maternité) depuis au moins 3 mois et en réintégration sur le lieu de travail.



Organismes

- › **ALTITUDE** Hainaut, Namur, Brabant wallon
- › **Citéa** Bruxelles et ensemble de la Région wallonne
- › **CPSE** Liège
- › **MIRE** Ensemble de la Région Wallonne
- › **PSDD** Bruxelles



L'accompagnement est entièrement gratuit. En contrepartie, il est demandé aux personnes inscrites de s'engager à suivre l'entièreté du parcours et de participer à l'évaluation du dispositif.